

## VISITE DES ARCHIVES DE MONTELMAR (18/11/2021)

La visite commence par un bref historique du bâtiment, anciennes casernes, toujours citées au pluriel bien qu'il y ait un seul bâtiment (même si les deux ailes ont été construites à un siècle d'intervalle), pour un seul régiment. Les Archives y sont installées depuis 2009 (depuis 1945, elles étaient situées à côté de la Médiathèque).

Qu'est-ce que les archives ? Les archives sont responsables des actes administratifs de la ville de Montélimar et de l'Agglo (communauté de commune depuis 1993) en tant que structure, les communes conservant leur propre documentation.

La fonction des archives est triple :

- réception des documents, tri et cotation,
- conservation dans les bonnes conditions de température et d'hygrométrie,
- diffusion des données en interne (différents services) et externe (par des publications sur la page Facebook de l'Agglo et l'animation de stages et d'ateliers, comme prochainement une initiation à la généalogie.)

Dans le couloir d'entrée, de grands panneaux reprennent l'histoire de Montélimar à travers les âges et les techniques : photographies, plans et cartes, photos aériennes. Les cartes sont de Cassini qui avait cartographié, de manière topographique et géométrique à l'échelle, tout le royaume de France au XVIIIème siècle. La plus vieille carte date de 1638.

Ensuite, nous découvrons plusieurs trésors des Archives, certains très anciens puisque datant du XIIIème siècle (pour mémoire, une ville comme Marseille ne dispose pas de documents aussi anciens).

Un livre des libertés, en latin (1538) reprend, principalement pour les impôts, ce dont les montiliens pouvaient être dispensés. Sur vélin, il y contient de magnifiques enluminures. Un autre exemplaire, datant de 1597, en français, sur papier avec lettrines.

Des registres paroissiaux dont le plus ancien date de 1614 : on y retrouve le détail des mariages, baptêmes (différents de la naissance), sépultures (différents du décès). Les registres d'état civil les ont remplacé en 1792 ; les dates mentionnées sont revenues à : la naissance, le mariage et le décès. Il existe aussi un livre des inhumations qui permet de retrouver où les personnes sont enterrées.

L'autorisation de transmission des documents de ce type est fonction de la date : ils doivent avoir plus de 75 ans. Pour information, l'acte de décès d'Émile LOUBET fait l'objet de demandes plusieurs fois par an.

Les délibérations consulaires, datant de 1621, ont une couverture en parchemin alors que l'intérieur est en papier. Une curiosité sur un autre document, dont la composition est similaire, daté de 1628, mais dont la couverture était à l'origine une charte médiévale. N'en ayant plus besoin, les auteurs ont procédé à du recyclage ; déjà !

La première mention officielle du nom « nougat » (d'ailleurs désigné « nogat ») se trouve dans une délibération de 1701 (ce qui explique la date mentionnée sur la grosse borne à l'entrée Nord de la ville). Ce document relate la venue des princes royaux qui avaient accompagné le duc d'Anjou jusqu'à St Jean de Luz pour son mariage en Espagne et qui se sont arrêtés à Montélimar au retour vers Paris.

Un autre document intéressant historiquement est une délibération du 23 juillet 1789 proposant qu'on organise un Te Deum pour fêter les victoires de la capitale et un autre au nom des martyrs de l'« heureuse révolution » - A Montélimar, 9 jours après la prise de la Bastille du 14 juillet à Paris, on parlait déjà de « révolution » !

Et pour la petite histoire, suite à une pétition de résidents de l'avenue du Teil, du 19 mai 1911 qui s'insurgeaient des débordements de la circulation des autobus et automobiles sur la vitesse limitée à... 12km/h. Il est fait mention, pour les autobus de leur « poids énorme » et leur « vitesse exagérée » qui soulève une poussière dangereuse pour les piétons et dont la vibration créée perturbe les immeubles.

45000 délibérations sont référencées.

Les livres de recensement reprenaient tous les habitants dans une maison, avec nom, prénom, profession, membres de la famille et domesticité. Nous avons pu voir dans celui de 1886, rue 4 alliances qui concernait un certain... Emile LOUBET. Jusqu'en 1849 ces documents mentionnaient même la religion ; et parfois les handicaps (borgne...)

Quelques objets sont également conservés, comme un vieil appareil photos sur pieds ; mais aussi des décorations qu'Émile LOUBET a reçues de divers pays lorsqu'il était Président de la République. On ne connaît pas l'origine de la donation à la ville, les autres affaires personnelles sont restées dans la famille.

Dans le livre d'or de la ville nous avons pu voir la page de la venue de François MITTERRAND pour l'inauguration de l'hôpital. Le nombre de signatures de la délégation qui l'accompagnait est notable.

Mr CARTON nous présente enfin un rouleau très épais, datant de 1535. Il s'agit d'une charte royale de François 1er décrivant des exemptions d'impôt. Il a été constitué avec 21 peaux ligaturées, avec des sceaux à chaque jonction et mesure au total 19m.

Et plus près de nous les affiches des événements locaux, comme le Festival du Cinéma Italien. Ce qui nous mène à la salle de lecture, sur la table de laquelle est déroulée une affiche d'une ancienne « Fête votive ». Les documents sont conservés dans 7 magasins et représentent une longueur de 2500 kms. Un nouvel espace va être aménagé ; les travaux vont sans doute durer, et empêcher les visites comme celles que nous avons organisées.

Dans les armoires près de la chambre froide où sont conservés les supports autre que papier (photos, vidéos, CD, cassettes...) nous sont présentées des chartes du XIIIème siècle, de l'époque de Jeanne d'Arc ; ainsi que les plans et dessins présentés par Émile Loubet pour la construction du théâtre.

A propos des documents numériques, Mr CARTON évoque la problématique des supports autre que le papier ; dans 50 ans, seront-ils en état d'être lus, disposerons-nous toujours du matériel et des logiciels permettant d'y accéder. Leur classement ou codification seront-ils suffisamment logiques pour les lecteurs...

Les Archives n'ont pas pour mission de conserver des fonds privés ; toutefois, certains peuvent présenter un intérêt historique et sont donc acceptés et répertoriés. Les Archives sont également en charge de la destruction des documents sur date légale, laquelle est enregistrée à la réception. Cette année, un service de la ville leur avait demandé de détruire les lettres au Père Noël, après que les réponses ont été faites.

L'archiviste a décidé de conserver ces cartes de 2019 avec de nombreuses allusions au séisme et 2020 où le Covid est, bien entendu, présent.

En ce qui concerne la presse, tous les exemplaires du Dauphiné sont conservés ; on peut demander une copie d'article, à condition d'en connaître le jour exact de parution. L'intégralité du journal de Montélimar depuis le XIXème siècle est disponible. On peut aussi accéder à La Tribune mais avec des lacunes

Toutes les archives utilisent le même système de cotation depuis 1926. Les locaux bénéficient d'un nettoyage tous les mois, plus deux plus importants chaque année.

La plupart des documents sont consultables en salle de lecture, après une prise de rendez-vous, car ils ont été numérisés.

**Des manuels scolaires des années passées...**



Voici quelques photos de cette visite :

